

Ministère de la Santé  
Roselyne BACHELOT-NARQUIN  
14 avenue Duquesne  
75007 PARIS

Proposition d'amendement sur la *loi*  
sur l'hôpital, patients, santé et territoires

Paris, le 4 décembre 2008

Madame la Ministre,

Dans le cadre de la *loi sur l'hôpital, patients, santé et territoires* qui sera débattue au Parlement en début d'année, France apprentissage souhaite attirer votre attention en vous proposant un amendement concernant l'acquisition d'une mutuelle pour les apprentis.

En effet nous constatons que beaucoup de jeunes apprentis ne cotisent pas à une mutuelle -complémentaire santé-, souvent parce qu'elles sont trop onéreuses pour leurs revenus -35 à 80% du SMIC- et que ces jeunes sont souvent issus de milieux modestes.

Bien souvent leurs formations les conduisent à effectuer des tâches bien plus éprouvantes (mécanique, métiers de bouche, BTP...) donc plus sujets à risques que les étudiants.

Les apprentis sont considérés comme salariés et bien souvent n'ont pas accès aux mutuelles des entreprises, notamment s'il s'agit de TPME.

#### **PROPOSITION D'AMENDEMENT FRANCE APPRENTISSAGE**

France apprentissage vous propose donc dans le cadre de la *loi sur l'hôpital, patients, santé et territoires* un amendement au texte pour y inclure le cas des apprentis avec une ACS à minima pour les apprentis CAP, BEP, BAC PRO à défaut de l'étendre aux formations en apprentissage dans le supérieur.

Cette ACS serait versée aux compagnies d'assurances ou mutuelles, permettant à ces dernières d'accorder une réduction substantielle et suffisamment incitative pour que les apprentis y souscrivent.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information et vous aider dans votre démarche d'une amélioration de la qualité des soins envers nos jeunes en formation.

Nous espérons vivement que notre proposition retiendra toute votre attention, et nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Jean-Marie DUSSEIGNEUR  
Fondateur de France apprentissage

Copie Présidence de la République